



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 085-218501690-20230427-2023_4D1-DE



L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-sept avril**, le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - Maire

Étaient présents (8) : Marcelle BARRETEAU - Guillaume BUTEAU - Sandrine FUZEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Renaud des PORTES DE LA FOSSE - Pascal TRETON - Anne-Lise VALLET

Excusés (2) : Pascal AVRIT - Jean-Jacques ANDRIANADA

Pouvoir (2) : Mathilde GUIBRETEAU pour Anne-Lise VALLET - Pierre AUTEXIER pour Marcelle BARRETEAU

Présents 8 **Votants** 10 **Date de la convocation** : **21 avril 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Guillaume BUTEAU a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2024_4D1

Le conseil municipal,

Sur proposition du Maire,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2023 :

AS. PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : 10 € x 50 enfants de Palluau	500,00 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU : 10 € x 44 enfants de Palluau	440,00 €
OGECE DU RPI Accompagnement et surveillance cantine : 60€ x 46 enfants	2 760,00 €
OGECE DU RPI Garderie	3 000,00 €
AS SPORTIVE DU COLLÈGE ST PAUL : 16 € x 5 adhérents de Palluau	80,00 €
AMP BASKET : 16 € x 4 licenciés de Palluau	64,00 €
USSEP FOOTBALL : 16€ x 33 licenciés	528,00 €
LES CYCLOS PALLUDÉENS : 260 € (somme demandée) + 600 € à titre exceptionnel	860,00 €
COMITÉ DES FÊTES : 5 000 € Feu d'artifice + frais liés à la manifestation	7 300,00 €
JUMELAGE PALLUDÉEN : 16 € x 32 adhérents de Palluau	512,00 €
UNC (somme forfaitaire pour achat de gerbes le 8 mai et 11 novembre)	130,00 €
AMAP BIO VIE	150,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	200,00 €
3 FOIS RIEN : 16 € x 2 adhérents + lancement	132,00 €
ILS, ELLES, DANSES - ST ETIENNE : 10 € x 18 adhérents de Palluau	180,00 €
SEPT TENNIS : 16 € x 11 + déficit tennis tour	314,00 €

Madame le maire est autorisée à procéder au versement de ces subventions.

Les demandes suivantes sont rejetées à l'unanimité moins une abstention.

MFR - LE POIRÉ SUR VIE, BTP CFA AFORBAT - LA ROCHE SUR YON - MFR - VENANSULT

Pour extrait conforme
Marcelle BARRETEAU - Maire

Signé électroniquement par :
Marcelle Barreteau
Date de signature : 04/05/2023
Qualité : Maire de Palluau